

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0424

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0424**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le CAUE est une association ayant pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Ses moyens d'actions sont l'information, la sensibilisation, la pédagogie et la formation auprès de publics variés (particuliers, professionnels, élus, collectivités) ; son périmètre géographique est celui du Département du Rhône.

La Métropole, par substitution de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015, est membre du CAUE. Cet organisme présente la particularité (unique en France pour un CAUE) d'avoir 2 collectivités de tutelle : la Métropole et le Conseil départemental du Rhône.

II - Modalités de représentation

Les modalités de désignation des représentants des membres du CAUE sont fixées à l'article 8 du décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts-types des CAUE, modifié par le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013. Cet article prévoit que les représentants des collectivités locales soient "des élus municipaux désignés par le Conseil général", "renouvelés à chaque élection municipale".

Au sein du conseil d'administration du CAUE, la Métropole dispose de 4 sièges parmi les 6 représentants prévus pour les collectivités locales, les 2 autres sièges étant réservés au Conseil départemental du Rhône. Selon l'article 5 du décret, l'association se compose des membres du conseil d'administration, ainsi que de membres actifs, bienfaiteurs ou d'honneur. L'article 7 du décret stipule que le mandat des représentants est de 3 ans renouvelables.

Par délibération du Conseil n° 2020-0066 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants, pour la durée du mandat, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du CAUE :

Titulaires
1 - Béatrice VESSILLER
2 - Jean-Charles KOHLHAAS
3 - Pascal CHARMOT
4 - Renaud PAYRE

À la suite d'une erreur matérielle dans la désignation de monsieur Renaud Payre, il est proposé au Conseil de désigner un nouveau représentant au sein des instances du CAUE ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne Mme Joëlle SECHAUD en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du CAUE.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.